

Fiche de données de sécurité

Revision date 2/15/2022

Section 1: Identification des produits chimiques et de l'entreprise

Nom du produit : Gulf E85

Fournisseur: #1 Fuel Irish Ted-Mena Limited

Unit 12C Beulah Bldg, Finisklin Road, Slingo F91R2V5, Ireland

Utilisations identifiées : carburant

Numéro de téléphone d'urgence

Aucune information supplémentaire disponible

Section 2 : Identification des dangers

Classification SGH-US

Liquides inflammables, catégorie 2	H225
Irritation oculaire, catégorie 2A	H319
Irritation cutanée, catégorie 2	H315
STOT SE, catégorie 3	H336
Danger par aspiration, catégorie 1	H304
Danger aquatique, catégorie 1	H400
Danger aquatique, catégorie 1	H410

Texte intégral des phrases H : voir section 16

Mention d'avertissement : DANGER



Mentions de danger et conseils de prudence

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H319 : Provoque une grave irritation oculaire.

H315 : Provoque une irritation de la peau.

H336 : Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour la vie aquatique.

H410 : Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes - ne pas fumer.

P233 : Garder le contenant hermétiquement fermé.

P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 : Utiliser de l'équipement électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

P242 : N'utilisez que des outils antidéflagrants.

P243 : Prenez des mesures de précaution contre les décharges statiques.

P261 : Évitez de respirer la poussière / fumée / gaz / brouillard/ vapeurs / aérosols.

P264 : Laver soigneusement après manipulation.

P280 : Portez des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.

P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303 + 361 + 353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou de cheveux) : Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 : EN CAS d'inhalation : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

P305 + 351 + 338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les lentilles cornéennes si elles sont présentes et faciles à faire - Poursuivre le rinçage.

P312 : Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin en cas de malaise.

P331 : NE PAS provoquer le vomissement.

- P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
- P337+313 : Si l'irritation oculaire persiste, consultez un médecin.
- P362 : Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.
- P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P370 + 378 : En cas d'incendie : Utiliser des moyens extincteurs appropriés (voir section 5).
- P405 : Garder sous clef.
- P501 : Éliminer le contenu ou le contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales

Autres dangers

Autres dangers ne contribuant pas à la classification

Les vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace de tête des systèmes fermés.

Toxicité aiguë inconnue (SGH-US) Non disponible

Cancérogénicité :

IARC NTP ACGIH

Cote NFPA

Cotes de danger :

Aucun ingrédient de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme probable, cancérogène possible ou confirmé pour l'homme par le CIRC.

Aucun ingrédient de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme étant connu ou cancérogène anticipé par le NTP

Aucun ingrédient de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène ou cancérogène potentiel par l'AC

Si aucune donnée n'est répertoriée, l'information n'est pas disponible

Santé 1 Inflammabilité 3 Réactivité 0

Composition et information sur les ingrédients

Remarque : les articles énumérés avec un numéro CASRN n'ont pas de numéro CAS disponible.

Mélange

Nom	Identificateur du produit	% (w/wl)	Classification SGH-US
Éthyle alcool	(CAS No) 64-17-5 (EC no) 200-578-6	85%	H225 : liq. inflam. 2 H319 : Irrit des yeux 2A
2,2,4-Triméthylpentane	(CAS No) 540-84-1	15%	H225 : liq. inflam. 2 H315 : irrit. cut. 2 H336: STOT SE 3 H304: asp. tox. 1 H400: aiguë aqua. 1 H410: tox. aqua. chron. 1

Section 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premiers soins

Éthanol

Généralités : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenez des conseils/une attention médicale.

Inhalation : En cas de symptômes : aller à l'air libre et ventiler la zone suspectée.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux : Rincer prudemment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Obtenez des soins médicaux.

Ingestion : Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS provoquer de vomissement.

Symptômes et effets les plus importants à la fois aigus et retardés

Général : Provoque une irritation oculaire grave.

Inhalation : Une exposition prolongée au liquide peut provoquer une légère irritation.

Contact cutané : Un contact cutané répété ou prolongé peut provoquer une dermatite et une défatigue.

Contact avec les yeux : Provoque une irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure : rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlure, larmoiement et vision floue.

Ingestion : L'ingestion de ce produit est extrêmement nocive pour la santé humaine. Nausées et vomissements, une exposition plus élevée provoque une perte de conscience.

Symptômes chroniques : Aucun attendu dans les conditions normales d'utilisation.

Indication de tout soin médical immédiat et traitement spécial nécessaire

Si un avis médical est nécessaire, le récipient ou l'étiquette du produit est à portée de main.

2,2,4 Triméthylpentane

Généralités : Sortez de la zone dangereuse. Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin présent. Le matériel peut produire une pneumonie grave et potentiellement mortelle s'il est avalé ou vomé.

Inhalation : Consulter un médecin après une exposition importante. Si inconscient, place en position de récupération et consulter un médecin.

Contact cutané : Si l'irritation de la peau persiste, appelez un médecin. Si sur la peau, rincer bien à l'eau. Si vous portez des vêtements, enlevez vos vêtements.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux avec de l'eau par précaution. Retirez les lentilles cornéennes. Protégez les yeux indemnes. Gardez l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consultez un spécialiste.

Ingestion : Gardez les voies respiratoires dégagées. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, appelez un médecin. Prenez victim immédiatement à l'hôpital.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Éthanol - Mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, produit chimique sec, pulvérisation d'eau, brouillard.

2,2,4 Triméthylpentane- Jet d'eau à grand volume

Moyens d'extinction inadéquats :

Éthanol - Ne pas utiliser un jet d'eau lourd. Un jet d'eau lourd peut répandre un liquide brûlant. L'eau peut être inefficace parce qu'elle peut ne pas refroidir le matériau en dessous de son point d'éclair.

Risques particuliers causés par la substance ou le mélange

Éthanol -

Risque d'incendie : Peut former un mélange vapeur-air inflammable/explosif. Lorsqu'elles sont mélangées à l'air et exposées à une source d'inflammation, les vapeurs inflammables peuvent brûler à l'air libre ou exploser dans des espaces confinés. Étant plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir de longues distances jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Le ruissellement vers les égouts peut entraîner un risque d'incendie ou d'explosion.

Réactivité : Réagit violemment avec les oxydants (forts) : risque (accru) d'incendie/explosion.

2,2,4 Triméthylpentane -

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser les écoulements provenant de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement spécial de protection pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie si nécessaire.

Renseignements supplémentaires : Recueillir séparément l'eau d'extinction d'incendie contaminée. Celui-ci ne doit pas être rejeté dans les égouts. Les résidus d'incendie et les eaux d'extinction contaminées doivent être éliminés conformément à la réglementation locale. Pour des raisons de sécurité en cas d'incendie, les récipients doivent être stockés séparément dans des conteneurs fermés. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les conteneurs entièrement fermés.

Protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou tout autre matériau incandescent. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui pourraient provoquer l'inflammation de vapeurs organiques). Utiliser uniquement des équipements antidéflagrants. Tenir à l'écart des flammes nues, pas des surfaces et des sources d'ignition.

Conseils aux pompiers

Mesures de précaution

Incendie : Faites preuve de prudence lorsque vous combattez un incendie chimique. Dans des conditions d'incendie, des fumées dangereuses seront présentes.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser un jet d'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les contenants exposés. Empêcher l'eau de lutte contre les incendies de pénétrer dans l'environnement.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pénétrez pas dans la zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris la protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : oxydes de carbone (CO, CO₂)

Référence à d'autres sections

Voir la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

Section 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Faites particulièrement attention pour éviter les charges électriques statiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne respirez pas la vapeur et la brume.

Pour les personnes non urgentes

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Assurer une ventilation adéquate. Retirez toutes les sources de combustion. Evacuer le personnel vers des zones sûres. Attention à l'accumulation de vapeurs jusqu'à des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel inutile.

Pour les personnes d'urgence

Équipement de protection : Équiper l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : À son arrivée sur les lieux, le premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide de personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

Précautions environnementales

Empêcher l'accès aux égouts et aux eaux publiques. Aviser les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques. Prévenir d'autres fuites ou déversements si vous pouvez le faire en toute sécurité. Si le produit contamine les rivières et les lacs ou les égouts, informez les autorités respectives.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Confiner tout déversement muni de digues ou d'absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Absorber et/ou contenir le déversement avec un matériau inerte, puis le placer dans un récipient approprié. Ne pas absorber dans un matériau combustible tel que : sciure de bois ou matériau cellulosique. Utiliser un matériau absorbant non combustible (par exemple, du sable, de la terre, de la terre de diatomées, de la vermiculite) et le placer dans un récipient pour l'élimination conformément aux réglementations locales/nationales. N'utiliser que des outils qui ne produisent pas d'étincelles.

Référence à d'autres sections

Voir section 8 : Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

Section 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipulez les contenants vides avec précaution, car les vapeurs résiduelles sont inflammables.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles. Lavez-vous les mains et les autres zones exposées lorsque vous quittez le travail.

Conseils sur la protection contre les incendies et les explosions : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou tout autre matériau incandescent. Prendre les mesures nécessaires pour éviter la décharge d'électricité statique (qui pourrait provoquer l'inflammation des vapeurs organiques). N'utilisez que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Conditions de stockage sécuritaire et incompatibilités

Mesures techniques : Des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique doivent être suivies. Mettre à la terre/lier le conteneur et l'équipement de réception. Utilisez des équipements électriques, d'éclairage et de ventilation antidéflagrants.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Gardez le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit ignifuge.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts, acides, métaux alcalins, ammoniac, hydrazine, peroxydes, sodium, anhydrides acides, hypochlorite de calcium, chlorure de chromyle, perchlorate de nitrosyle, pentafluorure de brome, acide perchlorique, nitrate d'argent, nitrate mercurique, butoxyde de potassium, perchlorate de magnésium, chlorures acides, platine, hexafluorure d'uranium, oxyde d'argent, heptafluorure d'iode, bromure d'acétyle, difluorure de disulfure, tétrachlorosilane + eau, chlorure d'acétyle, acide permanganique, oxyde de ruthénium (VIII), perchlorate d'uranyle, dioxyde de potassium.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solvant.

Section 8: Contrôle de l'exposition et protection personnelle

USAACGIH	Catégorie chimique ACGIH	Cancérogène animal confirmé dont la pertinence pour les humains est inconnue
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	1900 mg/m ³
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000ppm
USANIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	1900 mg/m ³
USANIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	1000ppm
USAIDLH	US IDLH (ppm)	3300 ppm (10% LEL)
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)	1880 mg/m ³
Alberta	OEL TWA (ppm)	1000ppm
Colombie-Britannique	OEL STEL (ppm)	1000ppm
Manitoba	OEL STEL (ppm)	1000ppm
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m ³)	1880 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL STEL (ppm)	1000 ppm

Nouvelle-Écosse	OEL STEL (ppm)	1000ppm
Nunavut	OEL STEL (mg/m ³)	2355 mg/m ³
Nunavut	OEL STEL (ppm)	1250 ppm
Nunavut	OEL TWA (mg/m ³)	1884 mg/m ³
Nunavut	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (mg/m ³)	2355 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (ppm)	1250 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (mg/m ³)	1884 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Ontario	OH STEL (ppm)	1000ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Québec	VEMP (mg/m ³)	1880 mg/m ³
Québec	VEMP (ppm)	1000 ppm
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	1250 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Yukon	OEL STEL (mg/m ³)	1900 mg/m ³
Yukon	OEL STEL (ppm)	1000ppm
Yukon	OEL TWA (mg/m ³)	1900 mg/m ³
Yukon	OEL TWA (ppm)	1000ppm

Paramètres de contrôle

Substances énumérées à la section 3 qui ne sont pas énumérées ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif approprié, y compris : ACGIH (TLV), NIOSH (REL), OSHA (PEL), les gouvernements provinciaux canadiens ou le gouvernement mexicain.

Ethyl Alcohol (64-17-5)		
Mexique	OEL TWA (mg/m ³)	1900 mg/m ³
Mexique	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
USA ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000ppm

Contrôle de l'exposition

Mesures d'ingénierie appropriées : Des douches oculaires et des douches de sécurité d'urgence devraient être disponibles dans l'immédiat de toute exposition potentielle. Fournir une ventilation suffisante pour maintenir les vapeurs en dessous de la limite d'exposition admissible. Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz ou des vapeurs inflammables peuvent être libérés. Des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique doivent être suivies. S'assurer que toutes les réglementations nationales/locales sont respectées.

Équipement de protection individuelle : Vêtements de protection. Gants. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.

Matériel pour vêtements de protection : Non disponible

Protection des mains : Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques. L'adéquation à un lieu de travail particulier devrait être discutée avec le producteur des gants de protection. Veuillez respecter les instructions concernant la perméabilité et le temps de percée qui sont fournis par le fournisseur des gants. Prenez également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé telles que comme le danger de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants doivent être jetés et remplacés s'il y a des signes de dégradation ou de percée chimique.

Protection des yeux : Lunettes chimiques ou lunettes de sécurité bien ajustées. Flacon de douche oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau et du corps : Utilisez des vêtements de protection chimique. Choisissez la protection du corps en fonction de la quantité et de la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail. Porter comme il convient : Vêtements ignifuges. Chaussures protégeant contre les produits chimiques.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée. Porter un respirateur à air comprimé approuvé par le NIOSH, à moins que la ventilation ou d'autres contrôles techniques ne permettent de maintenir une teneur minimale en oxygène de 19,5 % par volume sous une pression atmosphérique normale. Porter un respirateur approuvé par le NIOSH qui assure une protection lors du travail avec ce matériau si une exposition à des niveaux nocifs de matériau en suspension dans l'air peut se produire, comme : Respirateur à épuration d'air pour les vapeurs organiques. Utiliser un respirateur à pression positive et à adduction d'air s'il existe un risque de rejet incontrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les respirateurs à purification d'air peuvent ne pas fournir une protection adéquate.

Autres informations : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Des gants résistant aux produits chimiques doivent être portés lors de la manipulation de ce produit. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. Les gants doivent être retirés et remplacés immédiatement s'il y a le moindre signe de dégradation ou de percée chimique. Rincer et enlever les gants immédiatement après utilisation. Se laver les mains à l'eau et au savon. Toutes les recommandations relatives aux gants supposent que le risque d'exposition est lié à la pénétration et non à l'immersion intentionnelle des mains dans le produit. Étant donné qu'il n'existe pas de données de perméation des gants pour ce matériau, aucune recommandation ne peut être donnée pour le matériau des gants pour ce produit. Les données de perméation doivent être obtenues auprès du fabricant de gants pour déterminer si le gant est adapté à la tâche.

Section 9: Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base de l'éthanol

Éthanol

Liquide	Liquide
Liquide incolore, claire et volatile	Liquide incolore, claire et volatile
Odeur	Alcool
seuil d'odeur	Non disponible
pH	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible
Point de fusion	Non disponible
Point de congélation	-114°C (-173°F)
Point d'ébullition	78°C (172.4°F)
Point d'éclair	12.8°C(55 °F) CC
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	3.3 % pour l'éthanol
Limite supérieure d'inflammabilité	19 % pour l'éthanol
Pression de vapeur	44.6 mm Hg@ 20°C(68°F)
Densité relative de vapeur à 20 °C	1,59 pour l'éthanol
Densité relative	0.8140-0.8157
Gravité spécifique	Non disponible
Solubilité	Eau : Complètement
Coefficient de partage : N-octanol / de l'eau	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Données d'explosion - Sensibilité aux chocs mécaniques	Ne devrait pas présenter de risque d'explosion en raison de l'impact mécanique.

2,2,4 Triméthylpentane

Forme	Liquide
Liquide	Liquide
Couleur	Liquide incolore, claire et volatile
Odeur	Doux
Point d'éclair	-12,22 °C (1D.00 °F) Estimé
Limite inférieure d'explosivité	1%(V)
Limite supérieure d'explosion	7%(V)
Propriétés oxydantes	Non
Température d'auto-inflammation	411°C(772°F)
Formule moléculaire	114.26 g/mol
pH	Non applicable
Point d'écoulement	Non applicable
Point d'ébullition/ plage d'ébullition	99°C (210°F)
Pression de vapeur	1.70 PSA at 37.8°C(100.0°F)
Densité relative	0.69 at 15.6°C (60.1 °F)
Solubilité dans l'eau	Négligeable
Coefficient de partage : N-octanol / de l'eau	Non disponible
Viscosité kinematic	0.503 est à 20°C (68°F)
Densité de vapeur relative	1 (air=1.0)
Taux d'évaporation	1
Pourcentage de volatilité	>99%

Section 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Réagit violemment avec les oxydants (forts) : risque (accru) d'incendie/explosion.

Stabilité chimique : Stable à température et pression normales. Stable dans les conditions normales de température et de pression ambiantes et prévues pour le stockage et la manipulation.

Possibilité de réactions dangereuses : La polymérisation dangereuse ne se produira pas. Chaleur, étincelles, feu et agents oxydants

Conditions à éviter : La lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses. Flamme nue. Sources d'inflammation. Peut réagir avec l'oxygène et les agents oxydants tels que les chlorates, les nitrates et les peroxydes, etc.

Agents oxydants forts, acides, métaux alcalins, ammoniac, hydrazine, peroxydes, sodium, anhydrides d'acide, hypochlorite de calcium, chlorure de chromyle, perchlorate de nitrosyle, pentafluorure de brome, acide perchlorique, nitrate d'argent, nitrate mercurique, tert-butoxyde de potassium, perchlorate de magnésium, chlorures d'acide, platine, hexafluorure d'uranium, oxyde d'argent, heptafluorure d'iode, bromure d'acétyle, difluorure de disulfuryle, tétrachlorosilane + eau, chlorure d'acétyle, acide permanganique, ruthénium...

Matériaux incompatibles : (VIII) oxyde, perchlorate d'uranyle, dioxyde de potassium.

Produits de décomposition dangereuse : Oxydes de carbone CO, CO₂, hydrocarbures

Section 11: Information toxicologique

Information toxicologique Toxicité aiguë

Non classé

LOSO and LCSO Data:

Alcool éthylique, 200 Proof (64-17-5)	
LC50 rat - inhalation	1124.7mg/l/4h
Alcool éthylique, 200 Proof (64-17-5)	
Liste des cancérogènes de l'OSHA pour la communication des dangers Communication	Dans la liste des agents cancérigènes de l'OSHA Hazard

Corrosion/irritation cutanée : Non classé

Lésions ou irritations oculaires graves : Provoque une irritation oculaire grave.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé **Mutagenicité sur les cellules germinales** : Non classé **Tératogénicité** : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Danger d'aspiration : Non classifié

Symptômes/blessures après inhalation : Une exposition prolongée à un liquide peut provoquer une légère irritation.

Symptômes/blessures après un contact cutané : Un contact cutané répété ou prolongé peut provoquer une dermatite et un dégraissage.

Symptômes/blessures après un contact oculaire : Provoque une grave irritation oculaire. Les symptômes peuvent inclure : rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlure, larmoiement et vision floue.

Symptômes/blessures après l'ingestion : Ce produit est falsifié pour prévenir l'ingestion. L'ingestion de ce produit est extrêmement nocive pour la santé humaine. Nausées et vomissements, une exposition plus élevée provoque une perte de conscience.

Symptômes chroniques : Aucun symptôme prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Informations sur les effets toxicologiques- Ingredient(s) Données LOSO et LCSO :

Éthylealcool (64-17-5)

LOSO rat buccal	10470 mg/kg
LOSO rat cutanée	20 ml/kg
LCSO rat inhalé	124.7 mg/l/4h

Éthylealcool (64-17-5)

Liste des cancérogènes de l'OSHA pour la communication des dangers

2,2,4 Triméthylpentane

Toxicité orale aiguë	
LOSO:	>5,000 mg/kg
Espèce :	Rat
Sexe :	Mâle et femelle
Method:	Ligne directrice 401 de l'OCDE
Symptoms:	Salivation

Toxicité aiguë par inhalation	
LCSO:	>33.52 milligrammes par litre; Temps d'exposition : 4 H
Espèce :	Rat
Sexe :	Mâle et femelle
Atmosphère d'essai :	Vapeur
Méthode :	OECD Ligne directrice 403
Toxicité cutanée aiguë	
LOSO:	>2000 milligramme par kilogramme
Espèce :	Lapin
Sexe :	Mâle et femelle
Méthode :	Ligne directrice 402 de l'OCDE
Irritation de la peau :	Irritant pour la peau
	Peut causer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.
Irritation oculaire	Pas d'irritation oculaire
	Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau
Sensibilisation	Ne provoque pas de sensibilisation cutanée
Toxicité par administration répétée	
Espèce :	Rat
Sexe :	Mâle et femelle
Voie d'application :	Inhalation
Dose :	0,68,2220, 6646 ppm
Temps d'exposition :	13 semaines
Nombre d'expositions :	6 h/jour 5 j/semaine.
NOEL :	8.117 gm/12220 ppm
Méthode :	Ligne directrice 413 de l'OCDE
	Les informations fournies sont basées sur des données obtenues à partir de substances similaires.
Toxicité pour la reproduction	
Espèce :	Rat
Sexe :	Mâle et femelle
Voie d'application :	Inhalation
Dose:	0, 900, 3000, 9000 ppm
Nombre d'expositions :	6 h/jour 5 j/semaine.
Méthode :	Ligne directrice 416 de l'OCDE
NOAEL Parent:	3000 ppm
NOAEL F1:	3000 ppmat
NOAEL F2:	3000 ppm
	Les informations fournies sont basées sur des données obtenues à partir de substances similaires.
Toxicité pour le développement	
Espèce :	Rat
Voie d'application :	Inhalation

Dose	0, 400, 1200 ppm
Nombre d'expositions :	6h/d
Période d'essai :	GD6-15
NOAEL Teratogenicity:	1200 ppm
NOAEL Maternel:	1200 ppm
Espèce :	Rat
Voie d'application :	Inhalation
Dose	0, 900, 3000, 9000 ppm
Nombre d'expositions :	6h/d
Période d'essai :	GD6-15
Méthode :	OECD Test guideline 414
NOAEL Tératogénicité:	9000 ppm
NOAEL Maternel :	3000 ppm
	Les informations fournies sont basées sur des données obtenues à partir de substances similaires.
Toxicité par aspiration	Peut être fatal s'il est avalé et pénètre dans les voies respiratoires.
	Substances connues pour causer des dangers de toxicité par aspiration humaine ou pour être considérées comme causant un danger de toxicité par aspiration humaine
Effets CMR	
Mutagénicité :	Les essais sur des cultures cellulaires de bactéries ou de mammifères n'ont pas montré d'effets mutagènes.
Teratogenicity:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fugue fœtal.
Toxicité pour la reproduction :	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
Effets CMR	Les symptômes de surexposition peuvent être des maux de tête, des étourdissements, de la fatigue, des nausées et des vomissements. Des concentrations nettement supérieures à la valeur TLV peuvent avoir des effets narcotiques. Les solvants peuvent dégraisser la peau.

Section 12 Information écologique

Éthanol

Toxicité

Écologie - Générale: Se biodégrade facilement. S'évapore dans une mesure modérée. Ne se bioaccumule pas.

Éthyl alcohol (64-17-5)	
LCSO Poisson 1	112.0 -16.0 ml/l (temps d'exposition : 96 h - Espèce : Oncorhynchus mykiss [statique])
EC50 Daphnia 1	19268 - 14221mg/l (temps d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)

Persistance et dégradabilité**EthyleAlcohol (64-17-5)**

Persistance et dégradabilité	Non établi. Peut causer des effets nocifs à long terme sur l'environnement.
-------------------------------------	---

Bioaccumulate Potential**Alcool éthylique (64-17-5)**

Log Pow	-0.32
----------------	-------

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
-------------------------------------	-------------

Mobilité à Sol : Non disponible

Autres effets indésirables

Autres renseignements : Éviter les rejets dans l'environnement.

2,2,4 Triméthylpentane

Toxicité pour les poissons	
LC50:	0.11 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Méthode d'essai semi-statique:	OECD Ligne directrice 203
	Les informations fournies sont basées sur des données obtenues à partir d'analyses similaires.
Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques	
EC50:	0.4mg]
Temps d'exposition :	48 h
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau)
	Les informations fournies sont basées sur des données obtenues à partir de substances similaires.
Toxicité pour les algues	
EL50	2.943 mg/l
Temps d'exposition :	72h
Méthode :	QSAR Données modélisées
Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques (toxicité chronique)	
NOEC:	0.17 mg/]
Temps d'exposition :	21 d
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau)
Biodégradabilité	
Résultat :	Pas facilement biodégradable
Méthode :	Ligne directrice 301 de l'OCDE
	On s'attend à ce qu'il soit intrinsèquement biodégradable.
	Les informations fournies sont basées sur des données obtenues à partir de substances similaires.
Évaluation écotoxicologique	
Toxicité aquatique aiguë	Très toxique pour la vie aquatique.
Toxicité aquatique chronique	Très toxique pour l'aquatic life avec des effets durables.
Résultats de l'évaluation PBT	Substance PBT non classée, substance vPvB scléifiée NONcla
Informations écologiques supplémentaires	Un danger pour l'environnement ne peut être exclu en cas de manipulation ou d'élimination non professionnelle. Très toxique pour la vie aquatique avec de longs effets de l'assèchement.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations contenues dans ce SOS ne concernent que le produit tel qu'expédié.

Utilisez le matériau pour l'usage auquel il est destiné ou recyclez-le si possible. Ce matériau, s'il doit être mis au rebut, peut répondre aux critères d'un déchet dangereux tel que défini par l'US EPA dans le cadre du RCRA (40 CFR 261) ou d'autres réglementations locales ou d'état. La mesure de certaines propriétés physiques et l'analyse des composants réglementés peuvent être nécessaires pour faire une détermination correcte. Si ce matériau est classé comme un déchet dangereux, la loi fédérale exige son élimination dans une installation d'élimination des déchets dangereux agréée.

Product: Le produit ne doit pas pénétrer dans les drains, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des contenants usagés. Envoyer à une entreprise de gestion des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider le contenu restant. Éliminer comme produit non utilisé. Ne réutilisez pas les contenants vides. Ne brûlez pas le tambour vide et n'utilisez pas de chalumeau tranchant.

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à tous les règlements locaux, régionaux, nationaux, provinciaux, territoriaux et internationaux.

Informations supplémentaires : Manipulez les contenants vides avec précaution car les vapeurs résiduelles sont inflammables

Section 14: Information sur le transport

Conformément au DOT

Désignation officielle de transport : SOLUTIONS D'ALCOOL ÉTHYLIQUE



Classe de danger : 3
Numéro d'identification : UN3475
Codes des étiquettes : 3
Groupe d'emballage : II
Numéro ERG : 127

Conformément à l'IMDG

Note: Des exemptions s'appliquent aux petits emballages

Désignation officielle de transport : SOLUTIONS D'ALCOOL ÉTHYLIQUE
Classe de danger : 3
Numéro d'identification : UN3475
Groupe d'emballage : II
Codes des étiquettes : 3



EmS-No. (Incendie) : F-E
N° d'EMS. (Déversement) : S-D

Conformément à l'IATA

Désignation officielle de transport : SOLUTIONS D'ALCOOL ÉTHYLIQUE
Groupe d'emballage : II
Numéro d'identification : UN3475
Classe de danger : 3



Codes des étiquettes : 3
Code d'ERG (IATA) : 3L

Conformément à la TOG

Désignation officielle de transport : SOLUTIONS D'ALCOOL ÉTHYLIQUE
Groupe d'emballage : II
Classe de danger : 3



Numéro d'identification : UN3475
Codes d'étiquette : 3

2,2,4 Triméthylpentane

Les descriptions d'expédition indiquées ici ne s'appliquent qu'aux envois en vrac et peuvent ne pas s'appliquer aux envois dans des colis autres que des colis en vrac (voir la définition réglementaire)

Consultez le Règlement sur les marchandises dangereuses national ou international approprié et propre à la quantité pour connaître les exigences supplémentaires en matière de désignation du transport (p. ex., nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, les informations présentées ici peuvent ne pas toujours correspondre à la description d'expédition du connaissance. Les points chauds pour le matériel peuvent varier légèrement entre la FDS et la facture de chargement.

US DOT (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

UN1262, octanes, 3, II, polluant marin, RQ

OMI/IMDG (MARCHANDISES MARITIMES DANGEREUSES INTERNATIONALES)

UN1262 Octanes, 3, II, (-12,22 °C), polluant marin

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

UN1262 Octanes, 3, II, (D/E), dangereux pour l'environnement

RID (RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

UN1262 Octanes, 3, II, (D/E), dangereux pour l'environnement

ET (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)

UN1262 Octanes, 3, II, (D/E), dangereux pour l'environnement

Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73 78 et à la Code de la Colombie-Britannique

Section 15: Renseignements réglementaires

Alcool éthylique, 200 preuves (64-17-5)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Classes de danger prévues aux articles 311 et 312 de la LEP

Alcool éthylique (64-17-5)

Inscrit sur la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Eau(7732-18-S)

Inscrit sur la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Réglementations des États américains :

États-Unis - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes

États-Unis - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement Réglementations étatiques ou locales

États-Unis - Massachusetts - Liste des droits à l'information

États-Unis - New Jersey - Liste des substances dangereuses du droit de connaître

États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (Right to Know)

Alcool éthylique (64-17-5)

États-Unis - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes

États-Unis - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement

Risque d'incendie

Inventaire immédiat (aigu) des risques pour la santé inventaire

AVERTISSEMENT : Ce produit contient des produits chimiques connus de l'État de Californie pour causer le cancer.

AVERTISSEMENT : Ce produit contient des produits chimiques connus de l'État de Californie pour causer des malformations congénitales.

AVERTISSEMENT : Ce produit contient des produits chimiques connus de l'État de Californie pour causer le cancer.

AVERTISSEMENT : Ce produit contient des produits chimiques connus de l'État de Californie pour causer des malformations congénitales


Alcool éthylique (64-17-5)

États-Unis - Massachusetts - Liste des droits à l'information

États-Unis - New Jersey - Liste des substances dangereuses du droit de connaître

États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (Right to Know)

Réglementation canadienne

Éthyle Alcool, 200 preuves (64-17-5)	
Inscrite sur la LIS canadienne (Liste intérieure)	
YesIDL Concentration 0.1 %	
Classification du SIMDUT	Classe D Division 2 Subdivision B - Matières toxiques causant d'autres substances toxiques
	
Ethyl alcohol (64-17-5)	
Inscrit sur la LIS canadienne (D Inscrit sur la LIS canadienne)	Substances domestiques
IDL Concentration 0.1 %	
WHMIS Classification	Class B Division 2 - Liquide inflammable Class D Division 2 Subdivision B - Matières toxiques causant d'autres effets toxiques
Water (7732-18-18-18)	Isi
Inscrit sur la LIS canadienne	Liste intérieure)
Classification WHMIS	Produit non contrôlé selon le critère de classification WHMIS i a

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et le SOS contient tous les renseignements exigés par le RPC.

2,2,4 Triméthylpentane

Législation nationale

SARA 311/312 Risques: Risque d'incendie
Danger aigu pour la santé
Cerda Quantité à déclarer : 1000 lbs.
LEP 302 À déclaration obligatoire quantité : Ce matériau ne contient aucun composant avec un SARA 302 RQ.
SARA 302 Planification des seuils Quantité Aucun produit chimique contenu dans ce matériau n'est assujéti aux exigences de déclaration de l'article 302 du titre 111 de la LEP.
SARA 304 Rapportables Quantité Ce matériel ne contient aucun composant avec un RQ EHS de la section 304
Ce matériel ne contient aucun composant chimique dont le numéro CAS est connu et qui dépasse les niveaux de déclaration Sara 313 Ingrédients : seuil (De Minimis) établis par le titre III de la LEP, Article 313 Seuils (De Minimis) Niveaux de déclaration établis par l'article 313 du titre III de la LEP
Loi sur la qualité de l'air
Ce produit ne contient ni n'a été fabriqué avec une SACO de classe I ou de classe II telle que définie par le potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone des États-Unis : Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt., A, App.A+ B).
Les produits chimiques suivants sont répertoriés comme HAP sous U. L. Clean Air Act, Section 12 (40 CFR 61): 2,2,4 Triméthylpentane (540-84-1)
Ce produit ne contient aucun produit chimique répertorié aux États-Unis. Clean Air Act Section 112(r) pour la prévention des rejets accidentels (40 CFR68.130, sous-partie F)
Ce produit ne contient aucun produit chimique répertorié dans la section 111 de la loi américaine sur la pureté de l'air (U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOC's) (40 CFR 60.489).
RÈGLEMENTATIONS DES ÉTATS AMÉRICAINS
Pennsylvanie Droit de savoir
Droit de savoir du New Jersey
Ce produit ne contient aucun produit chimique connu de l'État de Californie pour causer le cancer, la naissance ou tout autre professionnel de la Californie. 65 Ingrédients: autres défauts de reproduction.

Section 16: Autres informations

Autres informations

Le présent document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la OSHA - Document original en anglais traduit par google à français

Phrases du SGH en texte intégral

Irrit. oc. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2A
Liq. inflam. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
H225	Liquide et vapeur hautement inflammables
H319	Provoque une irritation oculaire grave
Irrit. cut. 2	Irritant cutané modéré
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Catégorie d'exposition unique 3
Asp. Tox. 1	Catégorie de danger par aspiration 1
H315	Provoque une irritation de la peau
H336	Peut causer de la somnolence ou des étourdissements et pénètre dans les voies respiratoires
Aiguë aqua. 1	Très toxique pour la vie aquatique
Chronique aqua. 1	Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme

Les informations contenues dans cette FDS ne concernent que le produit tel qu'il est expédié

ACGIH	American Conference of Government Industrial Hygienist	LDS0	Lethal Dose 50%
AICAS	Australie, Inventaire des substances chimiques	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
DSL	Canada, Liste intérieure	NFPA	National Fire Protection Agency
NDSL	Canada, Liste extérieure	NIOSH	National Institute for Occupational Safety and health
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program
CAS	Service des résumés chimiques	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
ECS0	Concentration efficace	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level
ECS0	Concentration effective 50%	NOEC	No Observed Effect Concentration
EGEST	Outil générique de scénario d'exposition EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration
EOSCA	Association européenne des produits chimiques spécialisés dans les champs pétroliers	PEL	Permissible Exposure Limit
EINEC	Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventaire des substances chimiques commerciales
MAK	Allemagne Valeurs maximales de concentration	PRNT	Présumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Loi sur la récupération de la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
ICSO	Concentration d'inhibition 50%	SARA	Loi modifiant et réautorisant les Super Fonds.
IARC	Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Valeur limite
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Inventaire japonais des produits chimiques existants et nouveaux substances	TSCA	Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory	UVCB	Produits de réaction complexes et produits biologiques matériaux
<=	Inférieur ou égal à	WHMJS	Matières dangereuses utilisées au travail système d'information
LCSO	Concentration létale 50%		

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au meilleur de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication (Français traduction par google). Les informations fournies sont conçues uniquement à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la libération en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériel spécifique désigné et ne sont pas valables pour ce matériel utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité